

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 août 2006 à 20 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères, Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Sylvie Groleau.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

140-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin.

Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en enlevant l'item 21 (Proposition pour entente Rang VI).

ADOPTÉ

141-2006

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon

Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

142-2006

POTEAUX DE LUMIÈRE LAC FORTIN

Attendu les soumissions reçues pour installer 2 nouveaux lampadaires, fournir et planter 3 poteaux au coin des rues du Ruisseau et des Cèdres.

Les soumissions reçues sont :

Centre Électrique de Beauce	2200,00 \$ + tax
Entreprises Danplex	2635,82 \$ + tax
RCM Électrique Inc.	2125,00 \$ + tax

Proposé par Monsieur Harold Bureau,

Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la compagnie RCM Électrique à faire l'installation de 2 nouveaux lampadaires, fournir et planter 3 poteaux au coin des rues du Ruisseau et des Cèdres au montant de 2 125,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

143-2006

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF
ST-VICTOR OPEN**

ATTENDU la demande d'aide financière du comité organisateur du tournoi de golf St-Victor open 2006.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor ne participera pas à la demande d'aide financière pour le tournoi de golf St-Victor open 2006.

ADOPTÉ

144-2006

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Entreprise Gasden	117,24	\$
Les penus Beaucerons	686,53	\$
Les Clôtures J.P.N.	455,80	\$
Plomberie Martin Labbé	2 191,26	\$
Biolab	455,51	\$
Centre du Camion	14 043,50	\$
Les Éditions Juridiques FD	148,40	\$
Purolator	10,46	\$
Géomatique SE	1 163,75	\$
Formiciel	136,88	\$
Ressources naturelles	36,00	\$
Boivin et Gauvin	256,39	\$
Bureautique Guy Drouin	82,61	\$
Location de Beauce	1 384,27	\$
Strongco	4 752,22	\$
Josette Tardif	900,00	\$
DEBB	145,24	\$
Garage C 2000	50,08	\$
Féd. Québécoise des Municipalités	105,61	\$
Éclaireur progrès	364,48	\$
Hercule Fortin Inc.	131,04	\$
Bocgaz	341,92	\$
Suspensions Michel Gilbert	261,30	\$
Garage Marc Bureau	481,99	\$
Armand Lapointe Équipement	636,17	\$

Bolduc Poulin et Ass.	2	734,80	\$
Cordonnerie Bureau	1	327,86	\$
Horizon mobile		175,48	\$
M.R.C. Robert-Cliche	5	298,60	\$
Signalisation Lévis		25,76	\$
Biblio	2	838,97	\$
Centre de Santé		120,00	\$
Béton St-Ephrem	7	219,38	\$
Excavation Pamphile Rodrigue	1	562,57	\$
Viola	1	549,30	\$
Pavage Sartigan	44	428,36	\$
Pavage Sartigan	24	466,41	\$
Les Extincteurs Kaouin		91,16	\$
Lettro Phil		885,70	\$
Garage H.L. Veilleux		68,90	\$
Excavation P. Rodrigue		284,93	\$
Pavage Sartigan	18	509,03	\$
Sani Gestion		149,53	\$
Hydro-Québec	1	403,63	\$
Gaz Métro		27,71	\$
Daniel Cliche, Avocat		57,51	\$
Centre du Camion		120,78	\$
Danplex		132,83	\$
Injection Gosselin		201,29	\$
Boc St-Georges		258,81	\$
Dépanneur Doyon		44,00	\$
Soudure Mobile		353,24	\$
Citicorp Finance		954,71	\$
Boivin et Gauvin		128,37	\$
Industries de Ciment		758,27	\$
Téléphone St-Victor		734,79	\$
Hercule Fortin Inc.		963,32	\$
Création D & J		763,47	\$
Les Gravières GNVR		15,82	\$
Hydro-Québec		70,67	\$
Citicorp finance		69,51	\$
Telus Mobilité		397,03	\$
Hydro-Québec	5	782,79	\$
Pitney Bowes		345,08	\$
Wajax	1	777,23	\$
Consultants FBG	10	747,23	\$
Industries de Ciment	4	555,43	\$
Excavation C.A. Giroux	1	234,94	\$
Garage Bizier		796,24	\$
Alliance Coop	8	941,01	\$
Magasin Coop		857,11	\$
Harold Bureau		15,00	\$

ADOPTÉ

145-2006

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO. 116-2006

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'annuler la résolution 116-2006,
résolution qui avait comme titre « Regroupement
de roulottes » (Camping privé ou commercial).

ADOPTÉ

146-2006

AUTORISATION DE REGROUPEMENT DE ROULOTTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser un regroupement de dix
(10) roulottes, dans la zone V-213, dans le
futur règlement de zonage.

ADOPTÉ

147-2006

MANDAT À DENIS DESBIENS - MISE EN DEMEURE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de demander à Denis Desbiens,
inspecteur municipal, de faire parvenir les
constats d'infractions et mises en demeure à
Mesdames Véronique Couture et Colette Lagueux.

ADOPTÉ

148-2006

AJOUT À LA RÉOLUTION 104-2006 - C.P.T.A.Q.

ATTENDU la demande de Monsieur Stéphane
Cloutier et Madame Huguette Longchamps pour
avoir une autorisation pour un garage
commercial.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire l'ajout d'un ATTENDU pour se lire comme suit :

ATTENDU qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande de Monsieur Stéphane Cloutier et Madame Huguette Longchamps.

ADOPTÉ

149-2006

**PROJET DE SUBDIVISION - 9073-6604 QUÉBEC INC -
YVES BERNARD ET VICTOR BERNARD**

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie des lots 369 et 369-B pour créer les lots 369-3 et 369-B-6 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Jean Bisson, sous le numéro 6008 de ses minutes. Le directeur général/secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

150-2006

**ADOPTION RÈGLEMENT NO. 53-2006 - PLAN
D'URBANISME**

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 53-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » soit adopté. La secrétaire demande une exemption pour la lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

151-2006

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 54-2006 - RÈGLEMENT DE ZONAGE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 54-2006
intitulé « Règlement de zonage » soit adopté.
La secrétaire demande une exemption pour la
lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

152-2006

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 55-2006- RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 55-2006
intitulé « Règlement de lotissement » soit
adopté. La secrétaire demande une exemption
pour la lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

153-2006

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 56-2006- RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 56-2006
intitulé « Règlement de construction » soit
adopté. La secrétaire demande une exemption
pour la lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

154-2006

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 57-2006- RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTIONS

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 57-2006
intitulé « Règlement sur les conditions
d'émission des permis de constructions » soit
adopté. La secrétaire demande une exemption
pour la lecture du dit règlement.

ADOPTÉ

155-2006

**ADOPTION RÈGLEMENT NO. 58-2006- RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 58-2006
intitulé « Règlement sur les permis et
certificats » soit adopté. La secrétaire
demande une exemption pour la lecture du dit
règlement.

ADOPTÉ

156-2006

ACHAT BOITE DE CAMION

Après étude des soumissions reçues, lors de la
séance régulière du 4 juillet dernier, pour
l'achat d'une boîte de camion.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'accorder la soumission à
Plamondon Camquip, pour l'achat d'une boîte de
camion, au montant de 45 224,38 \$ taxes
incluses.

ADOPTÉ

157-2006

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**ROLAND GIGUÈRE
MAIRE**

**SYLVIE GROLEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.**

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

1. Conformément à la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, les règlements de zonage, no. 54-2006, et de lotissement, no. 55-2006, ont été soumis à la procédure d'enregistrement, mardi le 29 août 2006 entre 9h00 et 19h00, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor.
2. Avis public a été publié le 23 août 2006 annonçant cette procédure.
3. Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement a été fixé à 1880. Le nombre de personnes requises pour soumettre le règlement à un scrutin référendaire est de 198 conformément à l'article 553 de la Loi.
4. À la fin de la procédure d'enregistrement une (1) personne habile à voter a inscrit son nom au registre.
5. Conformément à l'article 554 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, les règlements de zonage, no. 54-2006, et de lotissement, no. 55-2006, sont approuvés par les personnes habiles à voter pour ce règlement.
6. Lecture de ce certificat a été faite ce 29 ième jour d'août 2006, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor à 19h00.

Je soussigné, Marc Bélanger, directeur général de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous serment d'office les faits ci-haut.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Victor, ce 29 ème jour d'août 2006.

MARC BÉLANGER
DIRECTEUR GÉNÉRAL